

Bureau du Conseil communal

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2013

Président

Germain Schaffner

1^{er} Vice-Président

Cédric Weissert

2^e Vice-Président

Jean-Claude Merminod

Secrétaire

Michel Häusermann

Secrétaire suppléant

Mehdi Sébastien Lager

Scrutateurs

Chantal Junod Napoletano

Gérald Lagrive

Scrutateurs suppléants

Pascal Conti

Nicole Roggo

Huissier

Jacques Taverney

Huissier suppléant

Enrique Fernandez

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013

Président

Cédric Weissert

1^{er} Vice-Président

Jean-Claude Merminod

2^e Vice-Présidente

Anne Guyaz

Secrétaire

Michel Häusermann

Secrétaire suppléant

Mehdi Sébastien Lager

Scrutateurs

Pascal Conti

Stéphane Schlatter

Scrutateurs suppléants

Gérald Lagrive

Michele Perlini

Huissier

Jacques Taverney

Huissier suppléant

Enrique Fernandez

◆ ◆ ◆ ◆

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 6 fois, soit les

- 28 février
- 30 mai
- 27 juin
- 3 octobre
- 1^{er} novembre
- 6 décembre.

◆ ◆ ◆ ◆

Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants :

Séance du 28 février 2013

N° 1 Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics – Première étape du chantier – Adoption du projet routier, crédit d'ouvrage pour le réaménagement du tracé routier de la place de la Gare et du giratoire des Glycines – Validation de la clé de répartition des coûts entre les quatre communes partenaires du lot 3

Le Conseil communal décide :

- d'adopter les projets routiers du giratoire des Glycines, ainsi que du projet connexe sur l'avenue du Tir-Fédéral;
- d'accepter la clé de répartition pour la phase travaux du lot 3 telle que proposée dans le préavis;
- d'autoriser la Municipalité d'Ecublens/VD à réaliser les travaux du giratoire des Glycines;
- d'allouer à la Municipalité d'Ecublens/VD un crédit total de **Fr. 486'375.-**.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Urbanisme » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 420.5010.105 « Gare de Renens ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

- D'autoriser la Municipalité d'Ecublens/VD à réaliser les travaux du projet connexe sur l'avenue du Tir-Fédéral;
- d'allouer à la Municipalité d'Ecublens/VD un crédit supplémentaire total de **Fr. 360'000.-**.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.122 « Tir-Fédéral – Secteur Citadelle ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

- Par le présent préavis, la Municipalité d'Ecublens/VD considère, conformément à la Loi sur les communes, article 107b traitant du contrat de droit administratif, que la teneur de la convention annexée et intitulée *Convention régissant les relations techniques et financières dans le cadre du crédit de construction de la rénovation urbaine de la Gare de Renens, lot 3 « espaces publics »* a été portée à la connaissance des Conseils communaux, selon le document ad hoc annexé au préavis.
- Conformément à la loi, un exemplaire sera remis à la Préfecture.

Séance du 30 mai 2013

N° 2 Route cantonale RC1a – Etape 2 – Requalification du tronçon entre l'avenue Forel et le giratoire de Dorigny – Demande de crédit

Le Conseil communal décide :

- d'accepter la requalification de la RC1a – étape 2;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 737'000.-** de participation (sept cent trente-sept mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.117 « RC1a-étape 2 – requalification ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

N° 3 Adoption du plan partiel d'affectation « Les Fontanettes »

Le Conseil communal décide :

- d'adopter le plan partiel d'affectation « Les Fontanettes » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 9 mars au 7 avril 2013;
- d'adopter la modification du plan général d'affectation au sujet de la parcelle n° 1060;
- de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan partiel d'affectation « Les Fontanettes ».

N° 4 Plan fixant la limite des constructions, chemin de Chantemerle

Le Conseil communal décide :

- de refuser le préavis tel que présenté (29 NON, 26 OUI, 4 blancs et 2 abstentions).

N° 5 Prescriptions communales spéciales relatives aux conditions d'octroi d'un logement construit ou rénové avec l'appui financier des pouvoirs publics

Le Conseil communal décide :

- d'adopter les Prescriptions communales spéciales relatives aux conditions d'octroi d'un logement construit ou rénové avec l'appui financier des pouvoirs publics.

N° 6 Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2013

Le Conseil communal :

- décide d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2013 représentant au total une augmentation des charges de **Fr. 391'200.-** (trois cent nonante et un mille deux cents francs) et une augmentation des revenus de **Fr. 90'000.-** (nonante mille francs) conformément aux détails contenus dans le préavis;
- décide que le financement des charges nettes complémentaires est entièrement assuré par la trésorerie ordinaire;
- que le résultat prévisible de la commune pour l'exercice 2013 est dès lors arrêté comme suit :

Excédent de revenus prévu au budget 2013	Fr.	.-
Charges complémentaires	Fr.	391'200.-
Revenus complémentaires	Fr.	90'000.-
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2013	Fr.	301'200.-
		=====

Séance du 27 juin 2013

Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2012

Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne – exercice 2012

Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2012

Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2012

Comptes du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2012

Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – exercice 2012

Le Conseil communal décide :

- d'accepter les comptes de l'exercice 2012 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge;
- d'accepter les comptes de l'exercice 2012 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne;
- d'accepter les comptes de l'exercice 2012 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy;
- d'accepter les comptes de l'exercice 2012 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS;
- d'accepter les comptes de l'exercice 2012 du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne;
- d'accepter la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2012 et les comptes de la Commune d'Ecublens/VD arrêtés au 31 décembre 2012.

Elections pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 :

- Président
M. Cédric Weissert est élu.
- 1^{er} Vice-Président
M. Jean-Claude Merminod est élu.
- 2^e Vice-Présidente
Mme Anne Guyaz est élue.

Séance du 3 octobre 2013

N° 7 Projet de réaménagement de la déchetterie communale – Demande de crédit

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le réaménagement de la déchetterie communale, selon le préavis présenté;

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 2'786'000.-** (deux millions sept cent huitante-six mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par un nouvel emprunt qui sera souscrit en 2014 pour financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 450 « Ordures ménagères et déchetterie » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil » plus précisément dans le compte n° 450.5010.112 « Déchetterie communale – Réaménagement ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

N° 8 Acquisition d'une solution de gestion électronique des documents (GED) – Demande de crédit

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet d'acquisition d'une solution de gestion électronique des documents;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 259'200.-** (deux cent cinquante-neuf mille deux cents francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 190 « Informatique » et la nature n° 5060 « Equipements techniques », plus précisément dans le compte n° 190.5060.315 « Acquisition d'une solution de gestion électronique des documents ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin de la mise en œuvre. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 9 Secteur Renges-Venoge : études tests et image directrice – Demande de crédit

Le Conseil communal décide :

- d'accepter l'étude d'une image directrice sur le secteur Renges-Venoge;
- d'allouer à la Municipalité un crédit de **Fr. 150'000.-** (cent cinquante mille francs) nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Urbanisme » et la nature n° 5890 « Autres dépenses d'investissements », plus précisément dans le compte n° 420.5890.087 « Image directrice Renges-Venoge ».

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin de la réalisation du plan. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 10 Plan fixant la limite des constructions, chemin de Chantemerle

Le Conseil communal décide :

- d'abroger le plan d'alignement approuvé par le Conseil d'Etat le 26 août 1969 et d'adopter le plan fixant la limite des constructions du chemin de Chantemerle, soumis à l'enquête publique du 25 juillet au 23 août 2012.

Séance du 1^{er} novembre 2013

N° 11 SDIS Chamberonne – Modification du règlement, de son annexe et de la convention

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le nouveau Règlement intercommunal du SDIS Chamberonne et son annexe;
- d'approuver la convention concernant le SDIS Chamberonne.

N° 12 Demande de crédit d'équipement pour une garderie et une salle de rencontre dans le bâtiment « L'Oiseau de l'Ouest » et reprise de la garderie Vanille-Chocolat d'Ecu-blens

Le Conseil communal décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'équipement de **Fr. 550'000.-** (cinq cent cinquante mille francs) pour la réalisation de la salle de rencontre et de la garderie dans le bâtiment de « L'Oiseau de l'Ouest ».

Cette dépense sera financée par un nouvel emprunt qui sera souscrit en 2014 pour financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous la section n° 355 « Autres bâtiments » et la nature n° 5060 « Mobiliers et équipements », plus précisément dans le compte n° 355.5060.304 « Oiseau de l'Ouest – équipement garderie et salle de rencontre ».

Elle sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

- D'approuver la reprise de la garderie Vanille-Chocolat, sise au chemin du Suchet 5, et de son personnel, comme nouvelle entité communale dès le 1^{er} janvier 2014, ainsi que son déménagement durant l'été 2014 dans les nouveaux locaux de « L'Oiseau de l'Ouest ».

N° 13 Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alain Blanchoud intitulé « Réfection des combles de l'Auberge du Motty et isolation de la toiture »

Le Conseil communal décide :

- d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Alain Blanchoud intitulé « Réfection des combles de l'Auberge du Motty et isolation de la toiture ».

Séance du 6 décembre 2013

Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2014

Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne – exercice 2014

Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2014

Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2014

Budget du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2014

Budget communal – exercice 2014

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le budget de l'exercice 2014 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge;
- d'accepter le budget de l'exercice 2014 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne;
- d'accepter le budget de l'exercice 2014 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy;
- d'accepter le budget de l'exercice 2014 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS;
- d'accepter le budget de l'exercice 2014 du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne;
- d'accepter le budget communal 2014 tel que présenté par la Municipalité.

◆ ◆ ◆ ◆

Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion 2013 pour l'exercice 2012

Vous trouverez ci-après les réponses aux vœux que la Commission de gestion 2012/2013 pour l'exercice 2012 a émis dans son rapport du 3 juin 2013.

La CoGes souhaite l'établissement d'un cahier des charges clair du délégué à la jeunesse d'Ecublens avec une répartition adéquate de son temps de travail dans ses différentes fonctions et les ressources qui lui sont attribuées

Réponse :

Le secteur « jeunesse » va être revu dans sa totalité en 2014. Chaque employé aura un cahier des charges clair et précis en adéquation aux tâches effectivement réalisées.

La CoGes propose une augmentation des ressources du Service des finances pour gérer, entre autres, l'informatique de notre commune

Réponse :

Situation au niveau informatique

Lorsqu'il a été mis fin au partenariat avec la Commune de Renens au 31 décembre 2010, la Municipalité a fait le choix de ne pas développer un service informatique interne, mais d'externaliser les prestations auprès de partenaires privés. Cette solution permet, entre autres avantages, de toujours travailler avec des sociétés spécialisées dans leur domaine.

Il n'en demeure pas moins que certaines tâches restent sous la responsabilité du Service des finances, elles sont les suivantes :

- gestion du parc informatique;
- help desk de premier niveau;
- interface avec le prestataire pour toutes les mutations liées aux mouvements du personnel;
- gestion des accès sélectifs aux logiciels de comptabilité et du contrôle des habitants;
- gestion des accès web pour les utilisateurs externes (Office des poursuites,

Centre social régional, Préfecture, écoles, tl, etc.);

- accompagnement des projets informatiques.

Concernant les projets, il est vrai que le développement du guichet virtuel a pris passablement de temps. Néanmoins, des ressources internes supplémentaires n'auraient pas forcément accéléré le processus. En effet, étant la première commune à mettre en œuvre la solution proposée par notre fournisseur Info Services SA, nous avons dû calquer notre rythme sur leur capacité à développer toutes les améliorations souhaitées pour obtenir une solution qui corresponde parfaitement à nos besoins.

En automne 2013, la situation a changé et le vœu de la CoGes a pris tout son sens. La mise en œuvre des logiciels de Business Process Management « OPTIMISO » et de gestion électronique des documents « ELO » a augmenté significativement la charge de travail. En effet, ces deux systèmes sont gérés et administrés principalement par le Service des finances.

Effectif du Service des finances

Au 1^{er} janvier 2013, l'effectif a été réduit de 5.0 EPT à 4.8 EPT suite à la demande d'un collaborateur qui a souhaité consacrer une journée par semaine à son enfant. Cette diminution a pu être absorbée, notamment par le transfert de la gestion des salles au Service « culture, jeunesse, sports ». Engager une nouvelle personne à 20 % à ce moment-là n'aurait pas eu beaucoup de sens et n'aurait pas vraiment amélioré l'efficacité globale du service.

En octobre 2013, une conjonction d'événements a permis d'envisager la situation différemment pour 2014. En effet, deux collaboratrices ont émis le souhait de diminuer leur temps de travail. La première, en raison d'un heureux événement attendu pour début mars 2014, a demandé une baisse de son taux d'activité de 100 % à 60 % dès la fin de son congé maternité. La seconde a demandé une réduction de son taux d'activité de 100 % à 80 % avec effet au 1^{er} avril 2014, aussi pour s'occuper de son enfant.

Ces changements ont offert une bonne opportunité de réorganiser le Service des finances et de rétablir l'effectif à 5.0 EPT. Le cumul des réductions de taux (20 % + 40 % + 20 %) a permis d'engager une nouvelle collaboratrice au taux de 80 % et ainsi de répondre favorablement au vœu de la CoGes. La nouvelle organisation mise en place a permis de décharger M. Kaveh, adjoint du chef de service et, dans une moindre mesure M. Salzmann, chef de service, et de leur confier les tâches en relation avec les nouveaux logiciels OPTI-MISO et ELO.

La CoGes souhaite que chaque création ou modification de ligne tl impliquant des investissements soient présentée au Conseil communal avant toute prise de décision de la Municipalité

Réponse :

Selon la Loi cantonale sur la mobilité et les transports publics (LMTP) du 11 décembre 1990, le Conseil d'Etat fixe la stratégie de développement des transports publics et de la mobilité douce et le Département en charge de la mobilité fixe la planification du réseau des transports publics (articles 3, 4 et 4a).

Les communes participent aux investissements et à l'exploitation des entreprises de transports publics (tl et MBC) selon les modalités définies par la loi.

Par souci de cohérence, la planification des transports publics de l'Ouest lausannois est réfléchi au sein d'un groupe technique du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (Chantier 6 du SDOL) qui réunit les représentants des communes, du Canton, des Hautes Ecoles et des entreprises de transports.

Les propositions validées par les différentes instances et par le Conseil d'administration des entreprises de transports au sein desquels les communes sont représentées, sont ensuite soumises au Canton pour l'obtention des concessions.

Il découle de la loi précitée, ainsi que de la Constitution cantonale et de la Loi sur les communes, que la création ou la modification de lignes de transports publics n'entre pas dans les compétences du Conseil communal. Toutefois, la Municipalité informera le Conseil communal des dé-

cisions prises, par le biais des communications municipales.

De plus, au vu du fait qu'il est nécessaire d'être particulièrement réactif et d'aboutir à des consensus, charger les organes législatifs de chaque commune de prendre, chacun de son côté, les décisions en matière de planification des transports publics n'apparaît pas être de nature à garantir la cohérence et l'efficacité nécessaires, la plupart des lignes traversant plusieurs communes.

La CoGes encourage le Service de la culture, de la jeunesse et des sports à poursuivre son travail sur la répartition des salles à Ecublens en éditant, entre autres, des critères d'attribution clairs et transparents, ainsi que des conventions et baux à loyer (subsidés directs et indirects)

Réponse :

Cette tâche sera confiée au nouveau chef de service, qui va entrer en fonction en 2014, et qui pourra effectuer ce travail en 2015, après avoir accompli une année complète, afin de faire plus ample connaissance avec les sociétés et les dossiers.

La CoGes souhaite une mise à plat des accords avec les sociétés culturelles externes et une possibilité d'obtenir des rétrocessions en places de spectacles pour la population

Réponse :

Pour la Grange de Dorigny, des places sont régulièrement offertes à la population via Ecublens Infos ou les panneaux lumineux. Pour Kléber-Méleau, deux groupes de travail viennent d'être créés pour l'avenir de ce théâtre. Actuellement, mis à part le versement du subside, nous n'avons aucun retour de ce théâtre. Quant au Fonds intercommunal de soutien, ce dernier permet à toutes et tous de bénéficier de places à un tarif correct.

La CoGes souhaite l'étude du transfert de la répartition des salles au Service des bâtiments et que le SBED gère la répartition des salles sur proposition du Service de la culture et des sports, comme cela se fait dans d'autres communes

Réponse :

Un groupe de travail s'est penché sur cette problématique et présentera un rapport en 2014 à la Municipalité.

La CoGes souhaite une standardisation de la présentation des dossiers qui lui sont soumis

Réponse :

La CoGes a précisé que sa demande fait suite au contrôle du préavis n° 5/2006, intervenu le 13 février 2006.

Lors du bouclage des préavis, les services concernés mettent à disposition de la CoGes toutes les pièces relatives au préavis.

Ces pièces se trouvent dans deux classeurs, soit une partie « projet » et une partie « financière ». Tous les documents sont classés par rubrique afin d'avoir une vision claire du dossier.

Suivi des vœux 2011

La CoGes n'est pas satisfaite de la réponse donnée par la Municipalité à son vœu 2010 concernant la sécurité dans l'enceinte du collège de la Coquerellaz. En effet, la sécurité des utilisateurs, et notamment de nos enfants, devrait être une priorité pour le SBED.

Réponse :

La CoGes a demandé que des mesures soient prises pour accroître la sécurité des balustrades dans l'enceinte du collège de la Coquerellaz. Bien que les normes soient respectées, le Bureau de prévention des accidents (BPA) suggérait d'effectuer des modifications aux installations existantes.

Par le biais des communications municipales du 6 décembre 2013, la Municipalité a informé le Conseil communal que les démarches ont été entreprises par le SBED et qu'une entreprise a été mandatée afin de poser des éléments supplémentaires en serrurerie. Ces travaux ont été exécutés

durant le mois de décembre 2013 par l'entreprise Tosto SA.

♦ ♦ ♦ ♦

Votations fédérales et cantonales

Résultats pour la Commune d'Ecublens

3 mars 2013 – Votations fédérales

Arrêté fédéral du 15 juin 2012 sur la politique familiale

Electeurs inscrits	5'204
Votants	2'207
Participation	42.41 %
Oui	1'587
Non	594

Résultat **acceptée**

Initiative populaire du 26 février 2008 « contre les rémunérations abusives »

Electeurs inscrits	5'204
Votants	2'207
Participation	42.41 %
Oui	1'546
Non	633

Résultat **acceptée**

Modification du 15 juin 2012 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)

Electeurs inscrits	5'204
Votants	2'207
Participation	42.41 %
Oui	1'287
Non	855

Résultat **acceptée**

9 juin 2013 – Votations fédérales

Initiative populaire du 7 juillet 2011 « Election du Conseil fédéral par le peuple »

Electeurs inscrits	5'237
Votants	1'917
Participation	36.60 %
Oui	410
Non	1'496

Résultat **refusée**

Modification du 28 septembre 2012 de la Loi sur l'asile (LAsi)

Electeurs inscrits	5'237
Votants	1'917
Participation	36.60 %
Oui	1'333
Non	540

Résultat **acceptée**

9 juin 2013 – Votations cantonales

Modification de l'article 80 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (compétence en matière de contrôle de la validité d'une initiative)

Electeurs inscrits	5'237
Votants	1'917
Participation	36.60 %
Oui	1'486
Non	312

Résultat **acceptée**

Modification de l'article 84 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (prolongation du délai de récolte des signatures en cas de référendum facultatif)

Electeurs inscrits	5'237
Votants	1'917
Participation	36.60 %
Oui	1'509
Non	305

Résultat **acceptée**

Modification de l'article 113 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (délai de vacance au Conseil d'Etat)

Electeurs inscrits	5'237
Votants	1'917
Participation	36.60 %
Oui	1'682
Non	109

Résultat **acceptée**

Modifications des articles 166 et 179 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (réorganisation de la Cour des comptes)

Electeurs inscrits	5'237
Votants	1'917
Participation	36.60 %
Oui	1'667
Non	103

Résultat **acceptée**

22 septembre 2013 – Votations fédérales

Initiative populaire « Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire »

Electeurs inscrits	5'254
Votants	2'192
Participation	41.72 %
Oui	784
Non	1'378

Résultat refusée

Loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles à l'homme (Loi sur les épidémies)

Electeurs inscrits	5'254
Votants	2'192
Participation	41.72 %
Oui	1'656
Non	472

Résultat acceptée

Modification de la Loi sur le travail

Electeurs inscrits	5'254
Votants	2'192
Participation	41.72 %
Oui	1'149
Non	998

Résultat acceptée

24 novembre 2013 – Votations fédérales

Initiative populaire « 1:12 – Pour des salaires équitables »

Electeurs inscrits	5'286
Votants	2'680
Participation	50.70 %
Oui	1'067
Non	1'560

Résultat refusée

Initiative populaire « Initiative pour les familles : déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leur enfants »

Electeurs inscrits	5'286
Votants	2'680
Participation	50.70 %
Oui	899
Non	1'719

Résultat refusée

Modification du 22 mars 2013 de la Loi concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière – LVA)

Electeurs inscrits	5'286
Votants	2'680
Participation	50.70 %
Oui	804
Non	1'830

Résultat refusée



♦ ♦ ♦ ♦